

(1)

(N° 118.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 9 MARS 1876.

Collation des grades académiques et programme des examens universitaires (1).

PROPOSITION.

La Chambre, désirant rendre plus complète la liberté des études et de l'enseignement supérieur, en réduisant, dans les limites de ce que peut exiger encore l'intérêt social, les garanties auxquelles l'admission à l'exercice de certaines professions libérales est subordonnée, renvoie le projet de loi à la section centrale.

V. JACOBS.

(1) Projet de loi, n° 83 (session de 1874-1875).
Rapport, n° 49.